

Grâce à votre adhésion, l'Association Sportive :

1. Organise des compétitions tout au long de l'année, ouvertes à tous les joueurs ou joueuses, quels que soient leur âge et leur expérience (10 € sur droits de jeu pour les membres de l'AS au lieu de 15 €).
2. Offre ½h de cours, à prendre entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023. Cette ½h de cours est personnelle et non cessible.
3. Finance et anime l'école de golf pour la formation des jeunes sous la responsabilité d'un professionnel diplômé et membres bénévoles de l'A.S.
4. Offre la licence, la cotisation AS et les droits de jeu aux jeunes de l'école de golf.
5. Contribue à la formation et aux charges occasionnées par les déplacements des équipes qui défendent les couleurs du Club sur le plan régional ou national.
6. Organise des rencontres amicales et événementielles.
7. Reverse les droits de jeu de la compétition "Mucoviscidose" à l'association vaincre la Mucoviscidose et à une association locale pour la compétition « Octobre rose ».
8. Propose une sortie annuelle subventionnée.
9. Est force de proposition auprès du Golf du Val d'Amour et finance des installations / des améliorations du parcours, pour le confort de toutes et tous.
10. Est en contact permanent avec ses membres grâce à son site internet en termes d'actualités, de gestion des compétitions, d'informations golfigues (www.golf-asgva-dole.com).
11. C'est enfin, simplement participer à la vie d'une association qui ne vit que de subventions et adhésions.

Comment devenir membre de l'Association Sportive ?

Remplissez le formulaire de demande d'adhésion et de licence FFG (téléchargement ci-joint) et le déposer à la réception du Golf avec paiement par chèque (ordre ASGVA) ou espèce **uniquement**.

L'ASGVA, sert à tout ça !!!